

Initiatives ministérielles

tution, que le projet de loi C-91. Si le gouvernement est si convaincu du bien-fondé de ses arguments, pourquoi a-t-il si peur d'avoir un débat parlementaire à cette tribune libre?

Pour conclure, monsieur le Président, je répète, comme l'a dit le leader de l'opposition à la Chambre—et je sais qu'on se livre ici à de petits jeux—, qu'avec 73 amendements, dans la tradition parlementaire, et pas comme en Angleterre où nous savons que le plus long débat a duré deux jours sur le Marché commun européen, nous dans notre pays si vaste, nous avons besoin de temps pour débattre dans cette tribune si cela veut dire quelque chose, pour voir si les gens d'un océan à l'autre croient encore aux questions dont nous discutons.

Vous ne pouvez pas nous bâillonner après trois jours de débat, avec une pause pour les discussions sur la Constitution entre septembre et le 16 ou 17 novembre, quand nous sommes revenus ici encore ébranlés par l'après-constitution dont le député de High River souffre toujours, et penser que c'est un débat honnête sur un sujet qui concerne les Canadiens d'un océan à l'autre parce que, monsieur le Président, vous et moi savons que tous les Canadiens prennent des médicaments, brevetés ou non, et que cela a une importance fondamentale. S'il y a jamais eu de raison pour appuyer la motion inhabituelle et exceptionnelle du député de Kamloops, si le Parlement doit garder un sens, alors c'est le moment pour vous, monsieur le Président, en tant qu'égal de nous tous, d'exercer votre jugement en faveur des Canadiens et pas seulement dans l'interprétation formelle du Règlement.

• (1600)

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement, même si, en principe, il va de soi que nous, du Bloc québécois, sommes contre le fait de limiter les débats. Cependant, nous sommes un peu surpris de voir que le NPD qui, aujourd'hui, s'indigne de voir la limitation du débat, s'est fait complice, lors du débat sur le référendum, avec le Parti libéral, d'une limitation du débat pour nous empêcher de parler. Quand on veut défendre des principes, il ne faut pas jouer à la vierge offensée, quand quelques mois auparavant on a utilisé exactement les mêmes principes contraires pour arriver justement à limiter le débat.

Dans ce sens-là, nous comprenons le gouvernement relativement à ce projet de loi, si nécessaire à la région de Montréal, de limiter le débat puisque l'attitude du NPD, en comité comme ici à la Chambre, dans ce débat, ne démontre pas une volonté de faire progresser le débat en fonction d'en arriver à une conclusion et à un vote. Donc, sans approuver le principe de la limitation des débats, nous sommes surpris encore une fois de voir que ce sont les Libéraux et le NPD qui s'étaient faits complices des mêmes principes pour nous limiter lors de la question référendaire.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je sais que la Chambre voudrait que je réponde aux députés de Kamloops, de Cap-Breton—Richmond-Est et d'Annapolis Valley—Hants, qui ont soulevé ici une question, à savoir, pour parler en termes simples, que le gouvernement ne devrait pas proposer maintenant l'attribution de temps. Ils ont cité certaines observations que j'ai faites par le passé. Bien sûr, j'ai écouté très attentivement mes anciennes paroles.

À mon avis, le problème qui se pose pour les députés qui ont présenté cette motion, c'est que, comme le leader à la Chambre le souligne, le Règlement a été modifié, et le gouvernement l'a respecté à la lettre.

On a laissé entendre que le Règlement actuel a été adopté sans le plein consentement de tous les députés de la Chambre. C'est peut-être le cas, mais le pouvoir discrétionnaire de la présidence est toujours quelque peu limité. Dans ce cas-ci, il est manifestement très limité.

Je dois informer les députés que, à mon avis, le gouvernement a respecté à la lettre le Règlement de la Chambre. Par conséquent, bien que j'aie écouté avec beaucoup d'intérêt et avec une certaine compassion les arguments qu'ont fait valoir les députés de l'opposition, je dois néanmoins décider que la motion est recevable.

Les députés ont entendu le texte de la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.